





# Réunion d'Information Nouveaux Adhérents

13 mai 2025









# CONSIGNES POUR LA VISIOCONFÉRENCE



**Couper votre micro** 



Couper votre caméra



Utiliser le « chat » pour toute question

### ORDRE DU JOUR

- PRÉSENTATION DE LA SHEVA
- FONCTIONNEMENT DU CENTRE ÉQUESTRE
- INSCRIPTIONS EN LIGNE
- QUESTIONS



# PRÉSENTATION DE LA SHEVA

## **L'ASSOCIATION**

La **SHEVA** a plus de **70 ans** d'existence. Initialement créé pour enseigner l'équitation aux futurs vétérinaires, le centre équestre s'est implanté en 1949 dans l'**Ecole Vétérinaire de Maisons-Alfort**, avant de déménager à la rentrée 2023 au **Parc Interdépartemental des Sports Paris Val-de-Marne**.

L'association s'est transformée au fil des années pour devenir aujourd'hui le 3<sup>e</sup> centre équestre du Val de Marne, avec plus de 600 licenciés et 50 équidés.

La **SHEVA** est une **association loi 1901** dont chacun est adhérent. Toutes les **bonnes volontés** sont les bienvenues pour apporter bénévolement ses compétences, son enthousiasme et sa bonne humeur afin d'aider au bon fonctionnement.

La **SHEVA** privilégie avant tout le bien-être animal et la sécurité de ses cavaliers, qui apprécient l'état d'esprit familial et l'ambiance conviviale qui y règnent, et lui sont très fidèles d'une année sur l'autre.







# LA CAVALERIE ET L'ÉQUIPE

Pour assurer la sécurité et le plaisir des cavaliers, chaque équidé doit avoir des qualités de **gentillesse**, de **robustesse**, et de **polyvalence** dans ses savoir-faire, ainsi que faire preuve de **sociabilité** avec les autres.

Nos chevaux et poneys sont choisis avec exigence auprès de partenaires éleveurs de toute confiance.



Actuellement 39 chevaux (regroupés en trois niveaux) et 15 poneys





Le **bien-être animal** est une de nos priorités. Ils sont montés au moins une fois par jour ou mis en liberté, regroupés par niveaux en fonction de leur âge et de leur forme physique et placés **au pré 1 mois** chaque été.

Dès que leur état physique l'exige, ils sont placés à la retraite chez des accueillants soigneusement choisis.

Une association nouvellement créée, « L'Après SHEVA », œuvre activement dans ce sens, en mobilisant les adhérents à l'occasion d'événements variés, et en identifiant les solutions les plus adaptées.

Le centre équestre est dirigé par un **instructeur DE**, directeur technique depuis plus de 20 ans, à la tête d'une équipe de **6 personnes** à temps plein, 4 moniteurs et 2 palefreniers-soigneurs.

L'association est gérée par un **Conseil d'Administration** de 12 personnes impliquées, avec des compétences complémentaires, et qui bénéficient également de l'aide de **bénévoles** actifs.

## LES INSTALLATIONS

Nos nouvelles installations au Parc Interdépartemental des Sports Paris Val-de-Marne comprennent :

- Un manège « olympique » de 85 m x 30 m (subirrigation)
- Une **grande carrière** de **80 m x 70 m** (subirrigation)
- De nombreux **boxes spacieux**

Des installations **complémentaires** sont en cours d'aménagement ou planifiées :

- Des **paddocks** (moments de liberté pour les équidés)
- Un rond de longe et un marcheur (travail et détente des chevaux)
- Une carrière couverte de 60 m x 30 m
- Un petit manège de 40 m x 20 m















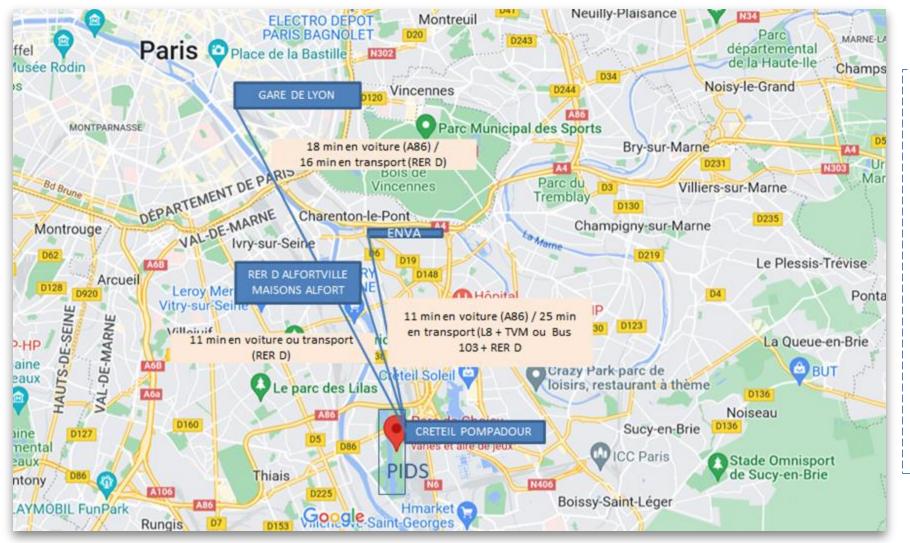








# ACCESSIBILITÉ DU CENTRE



#### **ACCESSIBILITÉ : CRÉTEIL POMPADOUR**



- À 10 min de Créteil Université via TVM
- Station Créteil L'Echat via Bus O1 ou O2
- **BUS** 393
- Station Pointe du Lac via Bus 393



 Au pied du TVM et du RER D (Créteil Pompadour)



 Future ligne 15 Sud (Grand Paris Express)



45 places de parking privatives

# FONCTIONNEMENT DU CENTRE ÉQUESTRE

# ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Ouverture de fin août à début juillet, soit 39 semaines sur l'année (+ 6 séances pendant les vacances scolaires, incluses)

Forfaits annuels ou semestriels, correspondant à 1 reprise d'une heure par semaine, à heure et jour fixes

Reprises organisées par niveau équestre (10-11 cavaliers max.), le niveau indiqué pour la reprise correspondant au Galop que doit <u>avoir acquis</u> le cavalier pour pouvoir s'y inscrire

Travail en cycle de 4 semaines alternant les disciplines : mise en selle assis, dressage, mise en selle obstacle, obstacle

Possibilité de récupération si désinscription dans les délais (jusqu'à 6/an sur forfait annuel ; 3/an sur forfait semestriel)

Planning de reprises spécifique pendant les vacances scolaires (inscription en ligne)

Animations, stages et examens les dimanches, fête du club et soirée, sorties en forêt ou en bord de mer

#### Cas particuliers:

Cavaliers **Baby** (4-6 ans): séances d'une **demi-heure par semaine** (6-7 cavaliers max.), en présence d'un parent à pied, sauf pendant les vacances scolaires (uniquement en forfait annuel)

Cavaliers **Débutants Poney** : séances de **45 min par semaine** (8 cavaliers max.), sauf pendant les vacances scolaires

Cavaliers de niveau Galop 6 et 7 : forfaits « 1h30 » avec alternance de séances d'1h et d'1h30 (uniquement en forfait annuel)

Reprises dressage: les cavaliers ne sautent pas

En septembre, reprise progressive du travail des chevaux (au pas) pour les préserver à leur retour du pré

## **COMPTE EN LIGNE**

La SHEVA vous propose un espace personnel en ligne.

Celui-ci vous donne accès aux opérations suivantes :

- modifier vos informations personnelles;
- acheter vos forfaits;
- vous inscrire à des activités (stages, concours, examens, animations);
- vous désinscrire de vos reprises ;
- gérer vos récupérations ;
- vous inscrire à des reprises isolées ;
- consulter votre historique de monte;
- consulter votre compte et vos factures ;
- payer en ligne.



**IMPORTANT** 

INFORMATIONS PRATIQUES ET NOTICES D'UTILISATION SUR

**WWW.SHEVA.FR** 

GESTION EN TOUTE INDÉPENDANCE DE VOS ACTIVITÉS



# DÉTERMINER SON NIVEAU

- Pour les enfants entre 10 et 12 ans, décider en premier lieu si vous souhaitez que votre enfant monte à poney ou à cheval : à la SHEVA, la transition de poney à cheval s'effectue vers 11 ans, mais il faut également tenir compte de la taille et du poids de l'enfant (1m45 et/ou 40 kg environ)
- Auto-évaluer son niveau : fiches pratiques à retrouver sur <u>www.sheva.fr</u>





#### **IMPORTANT**

#### LE NIVEAU NOTÉ SUR UNE REPRISE EST LE NIVEAU ACQUIS ET NON LE NIVEAU PRÉPARÉ

Le choix du niveau d'inscription engage votre responsabilité ; aucune compensation financière ne sera accordée si ce niveau n'est pas adapté

En cas de doute, venir à la rencontre des enseignants à la SHEVA pour en discuter

# **SÉANCES D'ESSAI**

Séances d'essai organisées le dimanche 25 mai pour cavaliers non débutants (prévoir une tenue adaptée)

Inscription en ligne à partir du <u>lundi 12 mai</u>, jusqu'au vendredi 23 mai 18h au plus tard

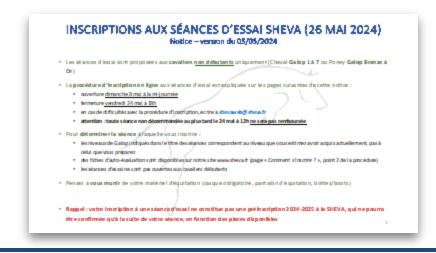
Séance facultative, mais fortement recommandée car :

- · cela vous permettra de bien évaluer votre niveau d'inscription
- vous serez <u>prioritaire</u> pour le choix d'un créneau pour l'année prochaine

<u>Attention</u>: s'inscrire à une séance d'essai ne garantit en aucune façon que vous pourrez être inscrit à la **SHEVA** pour la saison prochaine, ce qui ne pourra être confirmé qu'en fonction des places disponibles

#### **EN PRATIQUE**

Informations sur le site <u>www.sheva.fr</u>
Page « <u>Comment s'inscrire ?</u> »
Notice à télécharger





SÉANCES LE 25 MAI – INSCRIPTIONS EN LIGNE À PARTIR DU 12 MAI AUCUNE GARANTIE D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2025-2026

## **INSCRIPTIONS EN LIGNE**

#### Pour vous inscrire à la saison 2025-2026 de la SHEVA :

- Vous devez créer un compte d'accès à notre système en ligne
- Pour les cavaliers ayant participé à une séance d'essai et pour lesquels un niveau leur a donc été attribué par la SHEVA, vous pourrez vous inscrire à partir du 26 mai à la mi-journée
- Pour tous les autres cavaliers (sans séance d'essai préalable, ou débutants), vous pourrez vous inscrire à partir du
   27 mai à la mi-journée

#### **EN PRATIQUE**

Informations sur le site <u>www.sheva.fr</u>
Page « <u>Comment s'inscrire ?</u> »
Notice à télécharger

#### NOUVEAUX ADHÉRENTS : INSCRIPTION EN LIGNE À LA SHEVA Notice simplifiée – Version du 14/05/2024

- Pour déterminer la reprise à laquelle vous inscrire :
  - si vous avez effectué une sé ance d'essai, la SHEVA vous a attribué un niveau dans le système informatique : les reprises correspondantes vous seront proposées
  - sinon, des fiches d'auto-évaluation sont disponibles sur notre site www.sheva.fr (page « Comment s'insorir e 7 », points 1 et 2 de la procédure)
  - attention: les nive aux de Galop indiqués dans le titre des reprises correspondent au réveau que vous estime z avoir acquis actuellement, pas à celui que vous prépare
  - important : le choix du nive au d'inscription engage <u>votre responsabilité</u>; aucune compensation financière ne sera accordée si cenive au n'est pas a dapté
- Les étapes 1à 5 de la procédure ci dessous ne sont pas nécessaires si vois avez déjà créé votre compte (par ex. en vous inscrivant à une séance d'essai
- Informations sur le fonctionnement des forfaits (formules annuelles ou semestrielles).
  - une saison à la SHEVA comprend 39 séances + 6 séances perdént les vacances scolaires de Noël, Hiver et Printemps (sa di forfaits PÓNEY « Débutant » et « Baby »)
  - les forfaits comprennent 1 séance par semaine à heure et jour fixes (pendant les vacances scolaires et jours fériés, les horaires et jours de reprise peuvent être modifiés)
  - les reprises durent 1 haure, sauf pour les forfaits CHÉVAL « 1H30 » (niveaux G6-G7 : alternance 1h of 1h30), PONEY « Dibutant » (45 min) et « Baby » (30 min)
- il existe des reprises labellisés « DRESSAGE », où les cavaliers ne sautent pas
- Des remises sont prévues en cas de forfaits multiples (pour une même personne) et de familles (à partir de 3 membres), mais elles ne peuvent pas être
  appliquées automatiquement : si vous êtes dans cette situation, contactez shevaweb@sheva.fr pour régularis er votre compte après votre inscription
- Merci de prêter particulièrement attention aux conditions de remboursement
- seul le forfait annuel est susceptible d'être partiellement remboursé (voir barème dans les CGV); les forfaits semestriels ne font l'objet d'aucun remboursemen
- · seuls trois motifs de demande de remboursement peuvent être pris en compte pour le forfait annuel
  - mutation professionnelle en dehors de la région parisierne
  - accident survenu dans le cadre des activités de la SHEVA
  - 5. grassesse
- aucun rembousement ne sera accordé en cas d'ábandon : il est conseillé aux parents de jeunes cavaliers débutants de prendre un forfait sement riel
- la cotisation (A adhérent de l'association SHEVA) et la licence de la Fédération Française d'Équitation (A assurance) sont obligatoires et non rembousables
- Une notice détaillée de la procédure est disponible sur www.sheva.fr (page « Opérations en ligne »), ainsi de nombreuses informations sur le centre équestre (pages « Fonctionnement du club », « Plainning », « Torifs »), et les Conditions Générales de Vente, qu'il est vivement conseillé de consulter
- En cas de difficultés avec la procédure d'inscription, écrire à shevaweb@sheva.fr

**À RETENIR** 

DÈS MAINTENANT : CRÉATION DE SON COMPTE EN LIGNE 26 OU 27 MAI : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

# MODALITÉS DE PAIEMENT

#### Modes de règlement :

- En intégralité par carte bancaire en ligne, au comptant ou en 4 fois sans frais sur 90 jours (montant min. 500 €)
- Acompte par carte bancaire en ligne, et solde par 1 ou 2 chèque(s), à déposer dès que possible pour compléter votre inscription (encaissements fin août et fin octobre)

**Attention :** Seul le règlement du panier (partiel ou total), en ligne par carte bancaire, et sous **2 heures** (durée de validité du panier), **validera votre inscription** dans la reprise choisie

Pour les règlements en CB (accessibles uniquement depuis les pays de la zone SEPA, les États-Unis et le Canada), veiller à la date d'expiration en cas de paiement en 4 fois (postérieure à la dernière échéance) et au plafond de paiement

La cotisation annuelle et la licence fédérale sont automatiquement ajoutées à votre panier (obligatoires et non remboursables)

Remises pour les familles (à partir de 3 membres) : contactez shevaweb@sheva.fr pour régulariser votre compte après votre inscription

#### **Remboursements et annulation:**

- Possibilité de souscrire une assurance interruption/annulation facultative, auprès d'un partenaire de la SHEVA (souscription à réaliser dans un délai de 30 jours maximum après votre inscription)
- Indemnisation au prorata temporis des périodes non pratiquées en cas d'incapacité temporaire ou définitive à poursuivre les cours d'équitation, dans les situations prévues au contrat (par ex., accident, maladie, grossesse, emploi du temps)
- Conditions tarifaires et garanties détaillées disponibles sur <u>www.sheva.fr</u>, page « <u>Tarifs</u> »
- Aucun remboursement possible hors assurance ; il est donc conseillé aux jeunes cavaliers débutants de prendre un forfait semestriel (en prévention d'un éventuel abandon)

Bien prendre connaissance de nos Conditions Générales de Vente

#### À RETENIR:

- → Création de votre **compte en ligne**
- → Séances d'essai : dimanche 25 mai
- → Inscriptions en ligne <u>après</u> essai (avec niveau attribué) :

**lundi 26 mai** (mi-journée)

→ Inscriptions en ligne <u>sans</u> niveau attribué :

mardi 27 mai (mi-journée)

→ Toutes les informations sur <u>www.sheva.fr</u> (page « <u>Comment s'inscrire ?</u> »)

Vous êtes également les bienvenus sur place pour visiter le club et vous renseigner sur toutes nos activités

#### **MERCI ET À BIENTÔT!**





→ Questions sur le centre équestre : <u>sheva@sheva.fr</u>
→ Facebook : @ClubSheva

→ Procédures en ligne : <u>shevaweb@sheva.fr</u> → Instagram : centreequestresheva